CONSEILLER A LA SECURITE :
Perfectionnement techniques d'audit

Public
- Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses

Prérequis
- Titulaire du certificat, quelles que soient les spécialités

Modalités d'admission
- Aucune en dehors des prérequis

Durée
- 7 heures

Effectif
- Maximum réglementaire : 10 participants

Modalités et méthodes pédagogiques
- Présentiel
- Les participants devront se munir de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, …

Qualité des formateurs
- Formateurs CSTMD experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

Objectifs généraux
- Appréhender les différentes techniques d'audit lors d'une visite du Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD).
- Appréhender les secteurs sensibles récurrents sur un site.

Les plus de la formation
- Des moyens matériels performants et innovants
- Des supports digitaux adaptés.
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques correspondant aux modalités d'examen
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis
- Sans objet

Validation
- Attestation de formation
- L'apprenant pourra se présenter à l'examen pour l'obtention du Certificat de formation pour les Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Codes RCNP/RS : Non inscrit
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément
- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	/

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table ▪ Présentation de chaque CSTMD et de leur activité ▪ Questions / réponses / attentes	Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Identifier les démarches administratives et grandes étapes menant à la rédaction d'un rapport de visite Appréhender les techniques d'audit et les moyens à mettre en œuvre Identifier les sujets et secteurs sensibles récurrents**	**7 h 00**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Rappel du contexte réglementaire et des évolutions - Arrêté TMD - Dispositions transitoires d'application ▪ Rappel : Rôle et Missions du Conseiller à la sécurité ▪ Audits : les grandes étapes : - Planification - Audit/visite - Rapport de visite - Plan d'action - Flux - Rapport annuel - Echanges et questions techniques ▪ Techniques d'audits et moyen à mettre en œuvre : - Prérequis - Techniques d'audit - Moyen à disposition lors d'un audit - Grille d'audit (présentation d'un exemple de grille utilisée par l'AFTRAL) - Présentation détaillée des différents thèmes à auditer et des éléments à ne pas oublier lors d'un audit/visite : . Listing produit chimiques . Corrélation des poids réglementaires et des poids déclarés . Vérification des check-lists de contrôle . Contrôle des documents de transport . Contrôle des zones de chargement déchargement . Formation du personnel . Suivi des plans d'action . Suivi des actions suite aux scénarii ▪ Audits : sujets sensibles : - Conditionnements : durée de vie des emballages… - Déchets : Emballages vides, piles, matériaux souillés, déchets de peintures, utilisation de N°ONU génériques, … - Documents - Signalisation/Placardage - Equipements - Par le biais de photos ou de documents issus d'audits, réalisation d'exercices pratiques ▪ Questions diverses : réponses aux cas concrets des différents stagiaires présents	Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Bilan et synthèse de la formation**	/

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction	Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.